



Manuels  Fonctionnaires  Contremaîtres  Autres \_\_\_\_\_

Titre

PRÉPOSÉ AU SERVICE (LABORATOIRE)

Code

229c

Groupe de traitement

8

NATURE ET CARACTÉRISTIQUES DE LA FONCTION

Travaux comportant l'exécution de diverses tâches non spécialisées dans un laboratoire municipal.

Le travail s'accomplit sous surveillance et selon des pratiques établies. L'employé le reçoit sous forme de directives orales ou écrites, de plans ou schémas. Il est principalement responsable de prélever et de préparer, au moyen d'appareils appropriés, les divers échantillons nécessaires à la conduite d'essais et d'analyses de matériaux ainsi que de l'entretien ordinaire du matériel, des instruments, des meubles et des locaux d'un laboratoire. Son travail est contrôlé au moyen de rapports qu'il remplit et par les visites d'un employé de rang supérieur. La fonction comporte la conduite d'un véhicule-moteur.

EXEMPLES DES TÂCHES ACCOMPLIES

1. Prélève ou aide au prélèvement, à l'aide d'une carotteuse hydraulique, manuelle ou autres, des échantillons de pavage, de trottoir de ponts, de tunnels ou d'autres structures de béton; après avoir déterminé sur place les endroits indiqués sur les plans; apporte, à l'occasion, certains changements aux endroits indiqués sur les plans; et organise son programme de travail.
2. Numérote chacun des échantillons prélevés et mesure, dans les cas d'évaluation de pavage, l'épaisseur des couches d'asphalte et de béton; consigne ces renseignements sur une formule à cet effet.
3. Remplit avec un mélange d'asphalte froid les trous résultant des prélèvements.
4. Recueille et classe les spécimens divers qui doivent être analysés; transporte et met en place les objets lourds dont les employés spécialisés ont besoin, les enlève et les rapporte après usage.
5. Prélève des échantillons divers tels que carburant, asphalte, ciment en poudre ou autres matériaux; note les quantités, les pesanteurs, les températures et autres détails appropriés.

POUR LA VILLE DE MONTREAL

Signature

*[Signature]*

*Jeanne Paquet 10/04/02*

jour mois année

10 04 02

POUR LE SYNDICAT

Signature

*[Signature]*

*Rehanjy*

Suite au verso

6. Assemble et monte certains appareils nécessaires aux expériences et aux analyses; surveille, suivant les directives reçues, le fonctionnement de certains appareils quant à la température et la durée d'opération; procède à des pesées.
7. Scie les cylindres de béton et les place dans des moules préalablement remplis de soufre liquide; prélève, à l'aide d'une carotteuse, des échantillons sur les cercles de puisards.
8. Mesure, au moyen d'appareils appropriés, la quantité d'air dans le béton ainsi que son degré d'affaissement.
9. Vérifie, à l'aide d'une tarière mécanique et d'un pénétromètre, la nature et le degré de compacité des matériaux utilisés pour le remplissage des coupes et des tranchées.
10. Nettoie les laboratoires y compris, les tables, les chaises, les étagères et autres meubles et voit à l'entretien ordinaire de ces équipements tels que compresseur-outil etc...
11. S'assure du bon état de fonctionnement de son véhicule et vérifie régulièrement le niveau d'huile, le niveau d'eau de la batterie et du radiateur.

Le 2 mai 1967

Révisé le 3 avril 1989

POUR LA VILLE DE MONTREAL				POUR LE SYNDICAT	
Signature	jour	mois	année	Signature	
<i>Francine Laguard</i>	10	04	89	<i>P. Chagnon</i>	<i>Cherise Laguard</i>

06.20.938-4 (06-83) V



Ville de Montréal

Manuels  Fonctionnaires  Contremaîtres  Autres \_\_\_\_\_

Titre <b>PRÉPOSÉ AU SERVICE (LABORATOIRE)</b>	Code	Groupe de traitement
--	------	----------------------

**QUALITÉS REQUISES**

Connaissances:

de la conduite des méthodes d'utilisation des échafaudages et du fonctionnement du véhicule qui lui est confié; des mesures de prudence et de sécurité à observer.

Bonnes connaissances:

des pratiques et des appareils utilisés dans l'exercice de la fonction.

Habilités:

à conduire le véhicule qui lui est confié;  
à utiliser les appareils nécessaires au travail;  
à travailler en hauteur;  
Posséder une licence valide de chauffeur et avoir subi avec succès les examens de conduite administrés par l'école d'entraînement des chauffeurs du service de la Voie publique.

**DEGRÉ MINIMUM D'INSTRUCTION ET D'EXPÉRIENCE**

Instruction:

Savoir lire, écrire et parler le français ~~en~~  
*Mc*

Expérience:

Quelque expérience dans l'exercice d'une fonction permettant à l'employé de se familiariser avec le prélèvement d'échantillons de matériaux.

Le 2 mai 1967  
Révisé le 3 avril 1989

POUR LA VILLE DE MONTREAL

POUR LE SYNDICAT

Signature <i>Jeanne Legault</i> Jeanne Legault 10/04/89	jour 10	mois 04	année 89	Signature <i>Paul Lévesque</i> Paul Lévesque
---	------------	------------	-------------	--